



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



TRJ n°2 du dimanche 12 novembre 2023

INTRODUCTION

1. Le règlement officiel du TRJ est régi par les règles de la FFBAD, sous la responsabilité des Juges-Arbitres.
2. Le Juge-Arbitre principal sera Vincent MARDON assisté de Céline GARDET. Leurs décisions seront sans appel.
3. Le TRJ est en cours d'autorisation par la ligue Auvergne Rhône Alpes de badminton : numéro de dossier 2301076.
4. Tout joueur doit être en règle avec la FFBAD et régulièrement licencié à la date du tirage au sort.
5. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juge-Arbitres peuvent disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement.
6. Le tournoi se déroulera au Complexe Sportif Michel Boutron situé 31 rue du Grand Champ - 73000 CHAMBERY.

INSCRIPTIONS ET TABLEAUX

7. Le TRJ est ouvert à tous les joueurs poussins, benjamins, minimes et cadets de la Région Auvergne Rhône Alpes. Seuls les minibads autorisés par la ligue pourront participer.
8. Les tableaux de SH et SD seront possibles uniquement. Les tableaux seront divisés en séries regroupant des joueurs de niveau équivalent au CPPH pour les catégories benjamins et minimes. Les poussins sont séparés par âge dans les tableaux. Les cadets sont regroupés dans un seul tableau pour les filles et dans 2 séries pour les garçons. Des modifications pourront être faites par la ligue afin de tenir compte des écarts d'âges dans les séries.
9. Il n'y a pas de classement minimum pour participer sauf en cadet où un classement au moins égal à R6 pour les garçons et D7 pour les filles est nécessaire.
10. Les joueurs minibad, après autorisation de la ligue AURA seront inscrits en catégorie Poussin.
11. Le tarif d'inscription est de 7€ + 2€ de droits d'entrée qui seront reversés à la Ligue AURA, soit 9€ par joueur.



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



TRJ n°2 du dimanche 12 novembre 2023

12. Les inscriptions sont disponibles en ligne sur **Badnet** : <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=20708>
13. La date limite d'inscription est fixée au **mardi 31 octobre 2023**. Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement, et aucune après la date limite, sauf cas exceptionnel. Les inscriptions peuvent être individuelles ou par club.
Le tirage au sort aura lieu le samedi 04 Novembre 2023 au CPPH du 26 octobre 2023.
14. Aucun remboursement ne sera effectué passée la date de fin d'inscription, sauf cas de force majeure (Voir point 3.1.5 du Règlement Général des Compétitions)
15. Les joueurs non-inscrits avant la date limite, ou n'ayant pas réglé leur inscription ne pourront pas participer au tournoi.
16. Le nombre de joueurs est limité à 16 pour les garçons dans chaque catégorie. Le nombre de filles est limité à 16 poussines, 12 benjamines et 12 minimes, 8 cadettes.
17. Si le nombre d'inscrit dépasse les limites mentionnées au point précédent, les joueurs et joueuses les plus jeunes puis les meilleurs au CPPH seront retenus pour les Benjamins-Minimes et seulement au meilleurs CPPH pour les cadets.
18. Les têtes de séries seront désignées par les organisateurs et le Juge-Arbitre, au CPPH à la date du tirage au sort.
19. Les tableaux se dérouleront dans la mesure du possible en poules de 4 avec 2 sortants puis en élimination directe.
20. Les tableaux de sortie de poule s'effectueront par tirage au sort dès la fin des matches de poules de chaque série en présence d'un Juge-Arbitre.

DEROULEMENT DU TOURNOI

21. Le tournoi débutera à 9h le dimanche 12 novembre 2023.
22. Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
23. Les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points.
24. Une tenue de badminton conforme à la circulaire 03.07 de la F.F.BAD est attendue sur les terrains.



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



TRJ n°2 du dimanche 12 novembre 2023

25. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision des Juges-Arbitres et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs ne pourront pas être lancés avec plus de 1h d'avance.
26. Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. (Minimum 2 raquettes, boisson, serviette, ...)
27. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige le volant choisi sera celui en vente dans la salle : **Spin Gold de Trinisports**.
28. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre.
29. A l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes pour se rendre sur le terrain et s'y préparer avant le début du match, test des volants compris.
30. Les matchs seront auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra, à tout moment du tournoi, faire appel au Juge-Arbitre qui règlera le problème.
31. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes, filins, ...) sera compté comme faute, sauf au service, où il sera considéré "let" 1 fois.
32. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre 2 matchs consécutifs est fixé à 20 minutes (le temps de repos est compté à partir du dernier point du match précédent jusqu'au début du premier point du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord express de(s) l'intéressé(e)(s). Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable (Art 2.15 du RGC).
33. Les joueurs désirant quitter le gymnase le feront en concertation avec les Juges-Arbitres du tournoi. Un horaire de retour maximum dans la salle leur sera proposé. De plus, ils devront indiquer un moyen pour les joindre pendant leur absence. Dans tous les cas le joueur est entièrement responsable de ses actes sachant que le règlement autorise à lancer un match avec 1 heure d'avance maximum.
34. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux Juges-Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux entraîneurs. Les accompagnateurs-entraîneurs devront être assis sur les chaises prévues à cet effet. Merci de respecter le nombre maximum de 2 coachs par demi-terrain.



Badminton Club de Chambéry

Maison des Associations – Boîte G1
67 Rue Saint-François de Sales
73000 CHAMBÉRY

Mail : tournoi@bcc73.com Tel : 06 09 36 45 47



TRJ n°2 du dimanche 12 novembre 2023

- 35.** Les coachs devront porter une tenue correcte et convenable tout au long du coaching, comme stipulé dans le Guide du Badminton (GUI07.07 Code de Conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs). Seuls les Juges-Arbitres seront aptes à juger du respect de ce point.
- 36.** Récompenses : les vainqueurs et finalistes de chaque tableau et chaque série seront récompensés.

PRESCRIPTIONS GENERALES

- 37.** Le Juge-Arbitre a le pouvoir de suspendre ou d'interrompre la compétition si les exigences techniques en matière de température minimale (12 degrés) ne sont pas remplies.
- 38.** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.
- 39.** Contestations : seuls les coachs et / ou les responsable ou représentant d'un club pour le jour du tournoi pourront contester auprès des Juges-Arbitres. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.
- 40.** Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...
- 41.** Le joueur forfait ou blessé, avant ou pendant la compétition, devra envoyer un justificatif dans la limite de 5 jours après la compétition à la commission régionale d'arbitrage Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton :

sophie.bluy@badminton-aura.org ou à :
Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Badminton
37 route du Vercors
38500 Saint Cassien

Sans justification du forfait, le joueur s'expose à une sanction fédérale qui peut aller jusqu'à une suspension de 2 mois...

Bon TRJ à tous.

Le Comité d'Organisation du BCC 73.